



Demande de renseignement suite à une séparation

Par **suzon_old**, le **16/09/2007** à **22:16**

mariée depuis deux ans à un tunisien, qui est revenu en belgique par mariage, après deux années, culture et coutume très différente, nous avons décidé de nous séparer, il ne travaille pas, il est au cpas, mais il a quelques dettes, à son nom, bien sur, moi je travaille par l'art 60 pour retrouver mes droits au chômage, dont je ne gagne pas beaucoup, je voulais vous demander s'il ne paie pas ses dettes, le cpas de sa commune va s'en occuper ou bien on va venir chez moi,

D'avance, je vous en remercie,
Mme Michaux

Par **ly31**, le **17/09/2007** à **08:40**

Bonjour,

Si votre mari avait déjà des dettes avant votre mariage, c'est à lui de régler tout cela !

En revanche, s'il a fait des dettes durant votre mariage et si vous êtes mariée sans contrat, les dettes seront à régler par vous deux

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **suzon_old**, le **17/09/2007** à **22:23**

Je vous en remercie de m'avoir répondu, mais les factures sont à son nom, abonnement gsm, facture de son avocat pour notre séparation,
Je pensais comme les factures étaient à son nom qu'il pouvait les payer du fait qu'il est au cpas, en plus il fait une formation, dont à lui seul il va chercher 857 euros

Par **ly31**, le **23/09/2007** à **17:53**

Bonsoir

Excusez moi de répondre tardivement à votre message

Dans le cas d'une séparation ou d'un éventuel divorce, et si votre mari a pris un Avocat, c'est à lui de régler son Avocat et pareillement pour vous

Bon courage

ly31

Par **suzon_old**, le **23/09/2007** à **20:46**

je vous en remercie